

**ARRETE N°EPE UCA-2025-734**

**PORTANT NOMINATION**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu les statuts du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportive (SUAPS) ;

Vu la proposition du conseil des sports en date du 2 décembre 2025 ;

Vu l'arrêté n°2025-370 portant nomination du directeur du SUAPS ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

**Monsieur François PARROT** est nommé Directeur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Pour le Président, par délégation, le Directeur  
Général des Services  
David ZUROWSKI



Le 12 décembre 2025

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.